



**69ème SESSION DU COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME DU
HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES
(EXCOM)**

**ALLOCUTION DE
S.E. Madame Marianne Odette BIBALOU BOUNDA
Ambassadeur, Représentant Permanent auprès des Nations Unies**

Genève, (1-5 Octobre 2018)

Vérifier au prononcé

**Madame la Présidente,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe Africain.

C'est un honneur pour moi de prendre la parole au nom de mon pays le Gabon, à l'occasion de cette 69^{ième} Session du Comité Exécutif du programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés. Avant de poursuivre mon propos, permettez-moi tout d'abord d'adresser mes vives et chaleureuses félicitations aux membres du Bureau et les assurer de la pleine coopération de ma délégation.

Madame la Présidente,

Dans un contexte humanitaire de plus en plus incertain, marqué par des crises multiformes à travers le monde, où des hommes, des femmes et des enfants sont ballotés de pays en pays, le Gabon, qui a souscrit aux instruments juridiques internationaux en la matière, réaffirme son engagement à remplir ses obligations à l'égard de plus de 900 réfugiés et demandeurs d'asile qui y séjournent depuis en moyenne 25 ans pour la plus part.

Aussi, notre pays adhère et soutient-il pleinement la campagne et la pétition #Aveclesréfugiés#, initiée en 2016, par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

En effet, si les réfugiés ont tout perdu et sont contraints à quitter leur pays, ils ne devraient pas en plus être dépourvus de dignité.

C'est pourquoi, notre pays a, grâce à l'appui du HCR, élaboré des stratégies dans le cadre de la mise en œuvre des solutions durables, en initiant des actions tendant à permettre aux réfugiés de reconstruire leur vie dans la dignité et la paix tant dans leur pays d'asile que dans un autre pays qui pourrait être le leur en cas de retour volontaire.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Plusieurs campagnes de sensibilisation visant à mettre en œuvre des solutions globales à la situation des réfugiés et demandeurs d'asile de longue durée, ont été menées par mon pays, à l'endroit des médias, des administrations, de la société civile, du grand public dans les principales localités de concentration de cette population vulnérable.

Ces plaidoyers, débutés en 2017, se sont poursuivis jusqu'en septembre 2018 et ont été organisés par le biais des séminaires et ateliers interactifs au cours desquels les échanges se sont concentrés autour du rapatriement volontaire, de l'intégration locale par l'acquisition de la carte de séjour de résident, la naturalisation, les opportunités d'insertion socio-économique qui se présentent pour les réfugiés.

Suite à l'effectivité de la mise en œuvre des clauses de cessation, les autorités de mon pays ont, facilité le rapatriement librement consenti des réfugiés dans la dignité ainsi que l'octroi des cartes de séjours de résidents à ceux ayant choisi librement de continuer à résider au Gabon.

Les familles ayant des enfants sans actes de naissance ont également bénéficié de conseils avisés en vue de la reconstitution de leur état civil ainsi que du suivi dans les démarches administratives y relatives.

Outre les actions visant à permettre aux réfugiés d'acquérir la carte de séjour de résident, l'acquisition de la nationalité gabonaise a bien entendu été l'aboutissement de ce processus.

En effet, au cours de l'année 2017, cinq (5) réfugiés sont devenus citoyens gabonais par l'effet du mariage tandis que vingt-deux (22) dossiers d'attribution par voie de reconnaissance de la nationalité gabonaise sont en cours de traitement dans les tribunaux, conformément au code de la nationalité gabonaise. Ces dossiers concernent les enfants réfugiés, nés au Gabon.

En outre, dans le cadre de l'autonomisation et l'insertion socio-économique des réfugiés, mon pays coopère avec le HCR afin d'améliorer les conditions de vie des réfugiés par la mise sur pied d'un programme, destiné à l'autonomisation des réfugiés. De plus des actions sont menées auprès institutions publiques ou privées pouvant intégrer les réfugiés dans leurs programmes en cours ou à venir.

Des actions axées sur la formation professionnelle et la mise en œuvre de microcrédit visant à favoriser l'intégration économique des réfugiés ont été menées et financées avec l'appui du HCR.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la situation des réfugiés de longue durée, des dispositions sont entreprises afin

de leur procurer des moyens de subsistance pour un avenir radieux.

L'une des mesures phares étant la mise à disposition de terres au profit des réfugiés afin de leur permettre d'exercer des activités maraichères.

Sur un tout autre plan, mon pays applique le principe de non-discrimination pour ce qui concerne la scolarisation des enfants se trouvant sur son territoire, qu'ils aient la nationalité gabonaise ou pas. Et à ce titre, les enfants nés dans le pays de leurs parents ou au Gabon, bénéficient des mêmes droits en ce qui concerne l'âge de la scolarité obligatoire, garanti par la Constitution du Gabon.

Je vous remercie de votre aimable attention.